

Aux S1 du 95

ON VOTE DANS TOUS LES S1 !

**Du mercredi 24 janvier
au vendredi 9 février 2018.**

Retour des votes au S3

- du PV récapitulatifs des votes (p.3)
- ET de la liste d'émargement

AU PLUS TARD LE MARDI 6 MARS 2018

⇒ **Par courrier**

SNES-FSU section académique de Versailles (95)
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex

⇒ **Et par mail** : vote2018@versailles.snes.edu (documents joints en pdf).

DOCUMENTS CI-JOINTS :

- 1) Bulletin de vote à reproduire (p. 4),
- 2) Procès-verbal à nous retourner (p.3),
- 3) Liste d'émargement à nous retourner,
- 4) Enveloppe T pour le retour du PV et de la liste d'émargement.

N.B. : Liste d'émargement :

Nous joignons ici

- ⇒ **Un état des électeurs syndiqués**, à jour en date du 19 janvier, à compléter et à modifier éventuellement sous la responsabilité du S1. Il est à utiliser comme liste d'émargement. Attention : seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2017-2018 peuvent voter (cotisation enregistrée au s3 au plus tard le mardi 6 mars 2018).
- ⇒ **Le même document** est disponible en ligne **pour les secrétaires et trésoriers de s1** à l'adresse suivante <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>

Attention ! La liste d'émargement doit être signée par chaque votant.

CALENDRIER ET MODALITÉS DE VOTE

On vote !

**Du mercredi 24 janvier au
vendredi 9 février 2018.**

Retour des votes
et des PV et listes d'émargement
le **mardi 6 mars** au plus tard.

Chaque syndiqué doit émettre 5 votes :

1. La CA académique (S3),
2. Le bureau départemental (S2),
3. Le rapport d'activité académique (S3),
4. Le rapport d'activité national (S4),
5. Le rapport financier national (S4).

Vous trouverez dans cette publication :

- Les déclarations et les listes de candidats à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7**,
- Le Rapport d'Activité du S3 : **pages 8 à 9**,
- L'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité : **pages 10 à 12**.

Le rapport d'activité national se trouve dans le supplément à l'U.S. n° 775 du 23 décembre 2017.

Qui vote ?

- Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- Ont le droit de vote, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2017-2018 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).
- Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.
- N.B. Seuls seront décomptés les votes des S1 dont les cotisations auront été enregistrées au S3 au plus tard le mardi 6 mars 2018.

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le mercredi 24 janvier et le vendredi 9 février 2018.

- Les syndiqués votent dans leur S1. Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux syndiqués des S1 à faible effectif qui voteront individuellement.
- Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : www.versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES ».

Organisation du vote dans les S1

Cette circulaire, adressée aux S1, comporte toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Le bulletin de vote** est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne.
- **Liste d'émargement** : le S3 édite une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2017-2018 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Elle peut être corrigée sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1. **Elle doit impérativement être émargée par chaque votant.**
En cas de vote par correspondance de l'un des syndiqués, sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure émargée par l'intéressé sera jointe à la liste d'émargement et adressée au S3.
- **Le dépouillement** doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1.
- **Le procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) ET par un scrutateur au moins. Il y a donc DEUX personnes qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

N.B. Le procès-verbal ET la liste d'émargement doivent être renvoyés à la section académique **avant le mardi 6 mars 2018**.

ATTENTION !!!

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Le **procès verbal** récapitulatif des votes **ET la liste d'émargement** des votants doivent être envoyés à la section académique :

**SNES-FSU Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL cedex
avant le **mardi 6 mars**.**

Pour transmettre les résultats du vote (PV + liste d'émargement) :

- ⇒ Les résultats peuvent être envoyés par mail (pdf) à l'adresse vote2018@versailles.snes.edu. Dans le cas d'un envoi par mail, **merci d'envoyer également les originaux par la Poste** (sans oublier de prévoir le délai postal).
- ⇒ Les résultats peuvent être adressés par la Poste au S3.
Attention : le SNES ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste. Dans le cas d'un envoi postal, merci de prévoir plusieurs jours de délai postal et de **doubler par mail en envoyant toutes les pièces scannées** (voir ci-dessus).
- ⇒ Les résultats peuvent également être déposés **directement au S3** : (les porter entre 10 et 17 heures avant le 6 mars à 17 heures).

Académie : VERSAILLES

Département : 95

Établissement :

Commune :

INSCRITS :

VOTANTS :

RÉSULTATS DU PREMIER VOTE : ÉLECTION DE LA CA ACADÉMIQUE (S3)

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Liste Unité, Revendications, Indépendance syndicale (URIS)	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DU DEUXIÈME VOTE : ÉLECTION DU BUREAU DÉPARTEMENTAL (S2)

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DU TROISIÈME VOTE : RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE (S3)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

RÉSULTATS DU QUATRIÈME VOTE : RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL (S4)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

RÉSULTATS DU CINQUIÈME VOTE : RAPPORT FINANCIER NATIONAL (S4)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement du S1 :
(au moins 2 personnes) :

Certifié exact à

le2018

À transmettre dès la fin du dépouillement et avant le mardi 6 mars 2018 à SNES-FSU Versailles (DPT 95) - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.

Pour plus de sécurité transmettez ces documents également par mail (pdf) à vote2018@versailles.snes.edu.

N'oubliez pas de joindre la liste d'émargement des votants.

Bulletin de vote 95

Pour chacun des cinq votes, cochez la case de votre choix



Premier vote : Élection de la CA académique (S3)		
Unité et Action	École Émancipée	URIS
Deuxième vote : Élection du bureau départemental (S2)		
Département.	Unité et Action	École Émancipée
95		
Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)		
Pour	Contre	Abstention
Quatrième vote : Rapport d'Activité National (S4)		
Pour	Contre	Abstention
Cinquième vote : Rapport Financier National (S4)		
Pour	Contre	Abstention

Bulletin de vote 95

Pour chacun des cinq votes, cochez la case de votre choix



Premier vote : Élection de la CA académique (S3)		
Unité et Action	École Émancipée	URIS
Deuxième vote : Élection du bureau départemental (S2)		
Département.	Unité et Action	École Émancipée
95		
Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)		
Pour	Contre	Abstention
Quatrième vote : Rapport d'Activité National (S4)		
Pour	Contre	Abstention
Cinquième vote : Rapport Financier National (S4)		
Pour	Contre	Abstention